

Compte-rendu du comité du 10 novembre 2020

Liste des participants (présentiel ou visio) :

- Emmanuel Legay, Président du Pays
- Jacques Ranoux, Vice-président à l'économie au Pays
- Marie-Rose Veyssiére, Présidente de la CCICP
- Pascal Deguilhem, conseiller régional
- Patrick Sauvinet, Directeur du Pays
- Audrey Hourticq, chargée de mission au Pays
- Elodie Janin, chargée de mission à la Préfecture
- Eva Corral Maldonado, Région Nouvelle-Aquitaine - DATAR
- Jean-Claude Charbonnet, Service Appui aux entreprises au Conseil Départemental
- Céline Domarco, Directrice de la CCICP
- Raymond Ouachem, Directeur de la CCIDL
- Christine Deglane, chargée de mission à la Direction de l'Economie de la CAGP
- Jean-Luc Ricaud, responsable pôle politique du territoire à la CCIVS
- Magalie Richard, Chambre de Commerces et d'Industrie
- Bertrand Denis-Palem, Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Introduction

▪ Installation de la Commission Economie

Il a été proposé à chaque EPCI de désigner deux élus pour siéger au sein d'une commission sur la thématique « économie ». Les élus désignés par les EPCI sont :

- Vincent Leconte et Lionel Vergnaud pour la CCIDL
- Marie-Rose Veyssiére et Liliane Escat pour la CCICP
- Floran Vadillo pour la CAGP

Pour l'heure, il manque la désignation d'un élu supplémentaire au Grand Périgueux ainsi que d'un élu pour la CCIVS (Monsieur Ranoux étant vice-président de la commission).

▪ Restauration du fonds FISAC annoncée par le gouvernement

La commission des finances a adopté un amendement de crédit visant à restaurer le Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (Fisac).

- ➔ Dès cette information connue, le Pays a envoyé un courrier à la DGE afin de solliciter un abondement de son enveloppe FISAC.
- ➔ La Préfecture a été interrogée lors du comité, elle n'avait pas à ce moment-là plus d'informations.



- **Clôture du dispositif FISAC - cadre de la réalisation du bilan au 31 Mars 2021**

L'évaluation du FISAC sera démarrée dès la fin de l'année 2020 et servira également de base à la construction du nouveau dispositif d'aides directes ACP (Action Collective de Proximité).

⌚ **Candidature à l'appel à projet régional « Investissements mutualisés pour la transformation numérique des TPE »**

[Candidature du Pays envoyée par mail avec le présent ordre du jour.]

Le Pays, en partenariat avec les chambres consulaires, a souhaité candidater à cet appel à projet expérimental de la Région afin de renforcer son soutien aux entreprises déjà subventionnées dans le cadre de l'OCMR et ainsi contribuer à leur développement numérique.

Aussi, sur la base des entreprises accompagnées dans le cadre de l'OCMR (et celles qui le seront jusqu'à la fin du dispositif), il sera offert la possibilité à celles qui réaliseront une évaluation de leur maturité numérique (gratuite, réalisée par les consulaires) dans le cadre du Programme Régional de Transformation Numérique des TPE, de pouvoir bénéficier d'une subvention pour la mise en place du plan d'actions qui sera préconisé.

La candidature a pour objet de permettre au Pays d'obtenir une enveloppe financière de 12 000€ afin de pouvoir soutenir, à hauteur de 1 000€ chacune, 12 entreprises (qui ont déjà bénéficié d'une subvention OCMR) pour leurs investissements numériques.

Les lauréats de cet appel à projet régional devraient être connus début 2021.

- ➔ Cette présentation n'a pas appelé de remarques.

⌚ **Lancement des ateliers individuels Google My Business**

Les rencontres avec les entreprises pour la création de leur profil Google My Business ont démarré en septembre.

A ce jour, une quinzaine d'entreprises qui étaient identifiées comme n'ayant pas de profil ont été accompagnées et ont maintenant un profil Google My Business, à jour et complet.

L'action a été interrompue début novembre, elle reprendra après le confinement.

Il ressort de ces premières rencontres que les entreprises sont très reconnaissantes et satisfaites de cet accompagnement individuel qui leur est proposé et pour beaucoup ont compris l'enjeu d'être présentes sur le numérique et souhaitent développer leurs compétences dans ce domaine.

- ➔ Cette action s'inscrit dans le cadre du plan d'actions de l'étude Dynacom et également de la mise en place progressive d'un club d'entreprises prévue au contrat régional de dynamisation.

⌚ **Mise en place progressive d'un club d'entreprises**

Le Pays souhaite fédérer et continuer d'accompagner dans leur développement les entreprises qui ont bénéficié d'une subvention OCMR et cela se fait progressivement grâce à différentes actions :

- l'accompagnement individuel Google My Business ;



- une communication par mail sur les actualités (notamment liées au covid) ;
- grâce à un partenariat avec la Maison de l'Emploi il a été proposé aux entreprises du Grand Périgueux un accompagnement spécifique concernant leurs recrutements et ressources humaines.

Dans le courant de l'année 2021, il semble nécessaire de continuer à capitaliser autour de ces entreprises grâce à des actions spécifiques qui permettraient de les fédérer au sein d'un club d'entreprises.

→ Cette présentation n'a pas appelé de remarques.

⌚ Eligibilités des dossiers

▪ Les Fleurs de Marie

Monsieur Laud a bénéficié lors du dernier comité de pilotage d'une subvention pour la création d'un espace de vente dans sa pépinière.

Le dossier présentait 42 628€ d'investissements et 21 564€ ont été retenus en base éligible (le gros œuvre n'a pas été retenu).

Aujourd'hui Monsieur Laud souhaite investir pour l'acquisition de matériel.

Les financeurs sont interrogés quant à la possibilité pour l'entreprise de présenter un nouveau dossier de demande d'aide.

→ Les financeurs se prononcent favorablement à condition qu'il ne dépasse pas le plafond de dépenses éligibles du règlement avec les deux dossiers cumulés.

▪ Pizza Jo (Chancelade)

Monsieur Michael Bérive a un food truck, camion à pizza, et vient de déménager son activité sur la commune de Chancelade (anciennement sur Lisle). Le dirigeant souhaite aujourd'hui aménager un laboratoire à Chancelade afin de faire lui-même ses ingrédients (sauces, pâte à pizza,...). Il souhaite ainsi investir dans un pétrin, une chambre froide et un abri pour son camion.

Son activité commerciale est principalement sur le territoire du Pays, puisqu'il vend du mercredi au dimanche sur les communes de Razac, Mensignac, Annesse et Beaulieu ainsi que Lisle.

Le règlement de l'OCMR précise que les restaurants de l'unité urbaine de Périgueux ne sont pas éligibles. La commune de Chancelade fait partie de ce périmètre.

L'entreprise est implantée sur Chancelade mais a son activité commerciale en dehors de l'unité urbaine de Périgueux.

Aussi, il est demandé aux membres du comité de pilotage de se prononcer sur l'éligibilité de cette entreprise.

→ Il est précisé qu'il s'agit d'investissements en lien avec le laboratoire et non avec une activité de restauration qui accueille du public sur place. Il est quand même indiqué qu'il faudra être vigilant à ce qu'il ne fasse pas point de vente à domicile.

Les membres du comité de pilotage valident l'éligibilité du projet, un dossier pourra donc être présenté au prochain comité de pilotage.



▪ VRTP (Montrem)

Monsieur Romain Veyssiére a une entreprise de travaux publics (terrassement, empierrement, assainissement, goudronnage). Il souhaite investir dans un chargeur télescopique afin de pouvoir charger les matériaux nécessaires aux chantiers et également pour faire de la vente aux particuliers. Il souhaite également acheter un godet malaxeur pour pouvoir faire du béton désactivé (activité nouvelle).

Sa clientèle principale est composée de particuliers et il a un chiffre d'affaires de 156 000€.

- ➔ Les membres du comité de pilotage retiennent que l'entreprise relève du secteur des travaux publics, elle ne peut donc être soumises à l'article 4.1.2 du règlement OCMR, son projet est donc éligible.

⌚ Suivi des subventions FISAC accordées

- **The Jungle** : 1 779.90€ : subvention annulée, l'entreprise n'a fourni aucun justificatif.
- **Bokit La** : 3 070.59€ : la présidente de la Communauté de Communes sollicite un délai supplémentaire pour cette entreprise qui est en train de constituer son dossier de demande. Suite au comité, il a été décidé de basculer la subvention sur l'enveloppe de la communauté de communes.
- **Frou-Frou** (2 899,65 €) : demande d'un délai supplémentaire par la cheffe d'entreprise, réalisera ses investissements après le confinement.

Il a été proposé de basculer sur du financement mixte CRNA (1 212.75€ pour la façade de centre-bourg) et CCICP (1 686.90€ pour l'électricité). Cette proposition a été validée par les deux financeurs.

⌚ Bulle de Douceur

Pour ce dossier validé en comité de pilotage du 20 février 2020, et comme pour tous les dossiers validés en quartier prioritaire, la ville de Coulounieix-Chamiers ainsi que le Grand Périgueux verseront chacun 150€ chacun à l'entreprise pour participer au frais de montage du dossier de demande de subvention.

- ❖ Le prochain comité de pilotage aura lieu fin janvier 2021.



DOSSIERS A L'ETUDE

N°123. La Petite Périgourdine (Saint-Astier) → multi-filières

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
30%	Immobilier : 1 359,60€ Mobilier : 5 728,07€	CCIVS : 407,88€ + 286,40€ (5% mobilier) CD24 : 1 432,02€ (25% mobilier)	

Il est précisé en comité que bien que l'intégralité des investissements ne seront pas physiquement sur le territoire (matériel pour faire les marchés), les retombées économiques seront sur le territoire puisque l'entreprise est implantée à St Astier. De plus, en cette période, l'objectif est d'aider les petites entreprises. L'entreprise a également fait savoir qu'elle souhaite développer la boutique de St Astier.

N°124. Bruno SANCHEZ (St Amand de Vergt) → multi-filières

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
25%	Immobilier : Mobilier : 24 000€	CRNA : 6 000,00€	

N°125. Cocoon N'Flow (Coulounieix-Chamiers) → multi-filières

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
25%	Immobilier : Mobilier : 14 869.51€	FISAC : 3 717,38€	

N°126. Esprit Beauté (Mussidan) → secteur prioritaire

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
30%	Immobilier : 26 680.81€ Mobilier : 9 830€	CCICP : 8 004,24€ CRNA : 2 949,00€	

N°127. Fromages et Terroirs (St Astier) → multi-filières

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
25%	Immobilier : 11 700,65€ Mobilier :	CCIVS : 2 925,16€	Le portail n'est pas retenu dans les dépenses éligibles car il permet également l'entrée de la partie habitation. Le taux applicable est de 25% car l'entreprise ne fait pas de transformation (affinage).

N°130. Boucherie de la Vallée (Montpon-Ménestérol) → secteur prioritaire

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
30%	Immobilier : Mobilier : 6 956.27€	CD24 : 1 739,07€ CCIDL : 347,81€	



N°132. Sébastien CIBOT (Le Pizou) → multi-filières

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
30%	Immobilier : Mobilier : 18 934,00€	CD24 : 4 733,50€ CCIDL : 946,70€	

N°129. La Frai'Chèvrerie (Escoire) → multi-filières

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
30%	Immobilier : 11 874,14€ Mobilier : 6 734,12€	CAGP : 3 562,24€ + 336,71€ (5% mobilier) CD24 : 1 683,53€ (25% mobilier)	

N°131. Ca Vrac ! (Boulazac Isle Manoire) → multi-filières

Taux	Montant travaux éligibles	Montant subvention	Observations
25%	Immobilier : 24 000€ Mobilier :	CAGP : 6 000€	

	Montants engagés	Solde antérieur	Nouveau solde
FISAC	3 717,38€	3 853,20€	135,82€
CRNA	10 161,75€	38 182,05€	28 020,30€
CD24	9 588,12€	23 758,19€ + 52,75€ de reliquats de paiement dossier	14 222,82€
CAGP	9 898,95€	33 525,49€ + 358,37€ de reliquats de paiement dossiers	23 984,91€
CCI VS	3 619,44€	5 215,53€	1 596,09€
CCICP	12 761,30€	16 305,61€	3 543,88€
CCIDL	1 294,51€	7 886,73€ + 18,75€ de reliquats de paiement dossier	6 592,22€

